

EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Révision du Plan climat 2026-2032

Projet de note de cadrage politique à l'attention du Conseil de développement

9 octobre 2026 — Saisine flash du Conseil de développement

1. Pourquoi réviser notre Plan climat ?

Le changement climatique transforme déjà les conditions de vie dans l'Eurométropole de Strasbourg. L'été 2026, marqué par de fortes chaleurs, a rappelé combien ses conséquences sont concrètes pour les habitants, leurs logements, leur santé, leurs déplacements et leurs activités quotidiennes.

Les travaux conduits avec le Cerema montrent que ces transformations vont s'amplifier. Ils mettent également en évidence la vulnérabilité de plusieurs fonctions essentielles du territoire.

Face à cette réalité, la révision du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ne peut se limiter à une actualisation d'objectifs ou de programmes d'actions.

Notre ambition est de faire du futur Plan climat un instrument de protection de la santé et de la qualité de vie des habitants, de transformation écologique du territoire et de renforcement de sa résilience.

Cette ambition repose sur cinq orientations complémentaires :

- **Décarboner** notre territoire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en accélérant les transformations nécessaires.
- **Adapter** notre territoire aux conséquences du changement climatique, notamment aux fortes chaleurs, aux tensions sur l'eau et aux autres risques climatiques.
- **Renforcer la résilience** des fonctions essentielles à la vie quotidienne : logement, mobilité, santé, alimentation, infrastructures et services.
- **Faire de la santé environnementale** une dimension transversale de l'action publique, en considérant les liens entre environnement, santé humaine et écosystèmes.
- **Mobiliser et coopérer**, en associant les communes, les acteurs du territoire et les habitants à la construction et à la mise en œuvre des réponses.

2. Pourquoi donner une place aux habitants dans cette révision ?

Les politiques climatiques produisent des effets directs sur la vie quotidienne. Leur efficacité dépend notamment de leur capacité à répondre aux besoins réels des habitants, à prendre en compte les situations différentes et à rendre compréhensibles les choix collectifs.

Les habitants disposent également de connaissances issues de leur expérience du territoire : les difficultés rencontrées pendant les canicules, les conditions de déplacement, le confort des logements, les usages des espaces publics ou encore les obstacles aux changements de pratiques.

Ces expériences constituent une contribution utile à l'élaboration des politiques publiques.

La participation citoyenne doit ainsi permettre :

- De partager une compréhension commune des enjeux climatiques et des actions déjà engagées.
- De mieux connaître les préoccupations, les besoins et les expériences des habitants.
- D'identifier les difficultés, les désaccords et les conditions de réussite des transformations envisagées.
- D'éclairer les choix publics en confrontant les connaissances scientifiques, les contraintes de l'action publique et les réalités vécues.
- De favoriser l'appropriation et le suivi des actions qui seront décidées.

Il ne s'agit donc pas seulement d'informer ou de consulter les habitants, mais de déterminer comment leur participation peut contribuer utilement à la construction du futur Plan climat.

Cette démarche doit porter une attention particulière aux personnes les plus exposées aux conséquences du changement climatique et à celles qui participent habituellement peu aux dispositifs institutionnels.

3. Quel rôle pour le Conseil de développement ?

Dans ce contexte, le Conseil de développement est saisi de la question suivante :

« Comment impliquer les habitantes et les habitants de l'Eurométropole dans la révision du Plan climat de l'EMS ? »

Il lui est demandé de proposer les conditions et les modalités d'une participation citoyenne adaptée aux enjeux de la révision, à la diversité des habitants et des communes et au calendrier de la démarche.

Sa contribution pourra notamment éclairer plusieurs questions :

Qui associer ?

Comment permettre la participation d'habitants aux profils et aux situations variés, y compris ceux qui sont éloignés des démarches habituelles de concertation ?

Sur quels sujets ?

Quelles questions gagneraient à être discutées avec les habitants ? Comment identifier les sujets qui appellent un dialogue particulier, notamment lorsqu'ils soulèvent des préoccupations ou des intérêts divergents ?

À quels moments ?

Comment organiser la participation aux différentes étapes de la révision, depuis le partage du diagnostic jusqu'à la discussion des priorités et des actions ?

Selon quelles modalités ?

Quels formats et quelles méthodes permettraient une participation accessible, diversifiée et utile, à l'échelle de l'Eurométropole, des communes et des quartiers ?

Avec quelles garanties ?

Comment assurer la transparence de la démarche, la restitution des contributions et l'explication des suites qui leur seront données ?

Le CODEV pourra également formuler des propositions sur la manière de prolonger la participation citoyenne dans la mise en œuvre et le suivi du futur Plan climat.

Ces questions constituent des pistes de réflexion et ne limitent pas le champ des recommandations qu'il pourra formuler.

4. Comment cette contribution s'inscrit-elle dans la révision ?

La révision du Plan climat s'appuie sur le bilan des actions engagées, sur les connaissances scientifiques relatives à l'évolution du climat et sur une démarche associant les élus, les communes, les services, les partenaires du territoire et les habitants.

Des conférences sont également envisagées afin de partager les enjeux, de favoriser le dialogue et de contribuer à la mobilisation autour du futur Plan climat. Leur articulation avec les autres modalités de participation reste à préciser.

La contribution du CODEV doit permettre d'éclairer cette organisation, sans préjuger des dispositifs qui seront finalement retenus.

Quelques principes guideront l'ensemble de la démarche :

- Une information accessible, fondée sur des données vérifiables et sur le bilan de l'action publique.
- Une présentation claire des obligations, des contraintes et des marges de manœuvre de la collectivité.
- Une participation organisée suffisamment en amont pour pouvoir éclairer les décisions.
- Une attention à la diversité des territoires, des situations sociales et des expériences vécues.
- Une articulation entre les contributions citoyennes, le travail des partenaires et les instances de décision.
- Une restitution transparente des propositions et des suites qui leur seront données.

Les décisions finales relèveront des instances démocratiquement compétentes de l'Eurométropole.

5. Quelles suites seront données aux travaux du CODEV ?

La saisine flash se déroulera entre octobre et décembre 2026, avec une restitution des recommandations prévue à l'issue de la séance du 8 décembre.

Les propositions du Conseil de développement auront vocation à alimenter la définition des modalités de participation citoyenne dans la révision du Plan climat.

Elles feront l'objet d'un examen dans le cadre du pilotage politique et administratif de la démarche. Les suites envisagées seront présentées au CODEV, en distinguant les recommandations retenues, celles nécessitant un approfondissement et celles qui ne pourraient être mises en œuvre, avec les explications correspondantes.

Le Conseil de développement conserve toute son autonomie dans la conduite de ses travaux et dans la formulation de ses recommandations.

Conclusion

La révision du Plan climat représente une occasion de construire, avec les habitants et les acteurs du territoire, des réponses adaptées aux transformations climatiques que connaît déjà notre Eurométropole.

La participation citoyenne ne doit être ni un exercice formel ni une démarche parallèle à l'élaboration du Plan climat.

Elle doit contribuer à mieux comprendre les besoins, à éclairer les choix et à renforcer la capacité collective du territoire à agir.

C'est dans cet esprit que l'Eurométropole souhaite bénéficier de la réflexion et des propositions du Conseil de développement.

Chantal Cutajar

Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg chargée de la transition écologique, du développement durable et de la santé environnementale